

15 juil 2016 -16:07

Appartient à [Conseil des ministres du 15 juillet 2016](#)

Première partie du programme 2016 des prêts d'Etat à Etat

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur l'octroi d'un nouveau prêt d'Etat qui a reçu un avis favorable au sein du Comité Finexpo.

Il s'agit d'un prêt d'État de 11.970.000 euros au profit du Kenya pour le financement de la troisième phase du projet d'éoliennes dans les Ngong Hills.

Le Conseil des ministres a par ailleurs décidé de prolonger jusqu'au 24 mai 2019 la durée de validité du prêt d'État accordé le 24 mai 2013 à la Mongolie et d'un montant de 3.842.100 euros, pour le financement de la réhabilitation de l'hôpital régional pour le diagnostic et le traitement en Mongolie de l'Ouest.

Le Conseil des ministres a également pris note du programme des prêts d'État des années précédentes et des conditions liées au programme des prêts d'État pour l'année 2016.

Enfin, le Conseil des ministres a décidé de conserver en 2016 la mesure introduite l'année dernière fixant à un tiers du crédit total au moins la part du crédit commercial pour les crédits mixtes et ce, afin de maintenir lesdits crédits mixtes attractifs pour les banques. Pour 2016, cela signifie que la durée de remboursement des prêts d'État demeure fixée à 40 ans, mais que la période de grâce est portée à 18 ans. En ce qui concerne les prêts d'État purs, la durée de remboursement habituelle de 30 ans, y compris une période de grâce de 10 ans, est conservée.

Les prêts d'Etat à Etat sont attribués par la Belgique aux pays en développement en vue du financement concessionnel des exportations de biens d'équipement belges et de services y étant relatifs. Ils visent un double objectif : d'une part, contribuer au développement dans les pays défavorisés et d'autre part, soutenir l'économie belge par la promotion de nos exportations. En raison de leur élément don très élevé, les prêts d'Etat représentent également un instrument de la coopération belge au développement.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Alexander De Croo, Vice-Premier ministre et ministre de la Coopération au développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste
Tour des Finances

Bd du Jardin Botanique 50 boîte 61

1000 Bruxelles

Belgique

<http://www.decroo.belgium.be>

Service de presse de Pieter De Crem, secrétaire d'Etat au Commerce extérieur, adjoint au ministre chargé du Commerce extérieur

Rue Ducale 61

1000 Bruxelles

Belgique

Service de presse de Johan Van Overtveldt, ministre des Finances, chargé de la Lutte contre la fraude fiscale

rue de la Loi 12

1000 Bruxelles

Belgique

+32 2 574 80 00

<http://www.vanoverveldt.belgium.be>